

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le 15 AVR. 2025

ID : 089-218902658-20250407-202519-BF

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de L'Yonne
COMMUNE DE MONTIGNY LA RESLE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération° 2025-19
Séance du Lundi 07 avril 2025

Afférent au Conseil	: 15	Pouvoirs	: 2
En exercice	: 13	Absents excusés	: 2
Présents	: 10	Absent	: 1
Date de convocation	: 27/03/2025	Date d'affichage	: 27/03/2025

L'An deux mil vingt-cinq, le lundi 07 avril à 19h00, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Dominique TORCOL, Maire.

Etaient présents Dominique TORCOL - Philippe BALANÇON - Audrey BON - Pierre Alain BOURDILLON - Arlette COURTY - Christian DOUSSOT - Brigitte DURY - Marie-Christine GAULUET - Vincent MICHELET - Valérie PERON

Absents excusés : Jérôme DUHANOT pouvoir à Philippe BALANÇON
Gil GONDET pouvoir à Arlette COURTY

Absents : Joao PEREIRA DE MOURA
Secrétaire de séance : Valérie PERON

Le quorum étant atteint le conseil municipal peut délibérer

OBJET : VOTE DU BP 2025 « M 57 »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le budget primitif 2025 présenté par Mr Dominique TORCOL, Maire, arrêté comme il suit en recettes et dépenses :

- Section de fonctionnement : (Recettes) : 852 041,69 €
- Section de fonctionnement : (Dépenses) : 619 515,55 €
- Section d'investissement (Recettes) : 244 577,55 €
- Section d'investissement (Dépenses) : 183 894,70 €

Le conseil Municipal autorise le Maire à procéder à des virements de crédit de chapitre à chapitre hormis les dépenses de personnel, à hauteur de 7,5 % pour les deux sections.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire après 15 AVR. 2025
Dépôt en Préfecture 15 AVR. 2025
Publication ou notification le 15 AVR. 2025



Pour copie certifiée conforme,
Le Maire
Dominique TORCOL

